VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 09 octobre 2026
PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 29.09.2026 de l'entreprise BODET CAMPANAIRE, 1 rue de l'horloge, 49340 TREMENTINES
- Vu la demande du 09 octobre 2026 de l'entreprise BODET, pour le changement de date d'intervention
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux sur le clocher de l'église St Laurent d'Henrichemont, le 12 octobre 2026
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

- **Article 1er** : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie à l'entreprise BODET CAMPANAIRE, 1 rue de l'horloge, 49340 TREMENTINES, pour des travaux sur le clocher de l'église St Laurent d'Henrichemont le 12 octobre 2026 avec une nacelle.

- **Article 2ème** : Le stationnement sera interdit sur l'emprise des travaux aux mêmes dates.

- **Article 3ème** La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

- **Article 4ème** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20261009-2026-117-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site internet de la commune le 12.10.2026